
SOLIDARITE INTERNATIONNALE
CONVENTION RELATIVE A
L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE

ENTRE :

La Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par son Président **Monsieur V. FELTESSE**, et désignée ci-après par la «**Collectivité**».

ET

Lyonnaise des Eaux, concessionnaire du Service Eau de la Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par **Monsieur L. DIRICKX**, directeur du centre régional Bordeaux Aquitaine, ayant son siège au 91 rue Paulin à Bordeaux, et désignée ci-après par le «**Concessionnaire**».

ET

L'Association.....représenté par son Président ayant son siège au, et désignée ci-après par l'«**Association**».

Vu l'avenant n°7 du Contrat de Concession du service de l'Eau, du 26 décembre 2006, et son article 18 bis,

Vu le choix fait par le Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub en séance le 16 décembre 2009,

Vu la délibération n°..... du / / de la Cub,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Conformément à l'article 18 bis du Contrat de Concession du Service Public de l'Eau Potable, le "**Concessionnaire**" affecte annuellement (à partir du 1^{er} janvier 2007) la somme de 100 000 € à la réalisation d'actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau.

Ce principe a été adopté à l'issue de l'avenant n°7 du contrat, signé le 26 décembre 2006, et précise également que le choix des actions de coopération à mener, le contrôle de leur réalisation et l'évaluation de leur impact sont du ressort du Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub¹.

¹ Pour mémoire, le Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub a été créé également par l'avenant n°7, dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle gouvernance du Service Public de l'Eau, afin d'améliorer le mode de consultation des usagers du service public et de favoriser une nouvelle dynamique permettant de consolider des relations de confiance et de participer à un effort nécessaire de transparence et de contrôle de l'exercice de la délégation de service.

Il est présidé par le vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux, délégué au service de l'eau et comporte 3 collèges :

- 1^{er} collège : 7 membres représentant des associations d'usagers,
- 2^{ème} collège : 7 membres désignés par le délégataire,
- 3^{ème} collège : 7 membres représentant la Communauté urbaine de Bordeaux.

Suite à un appel à projet pour l'affectation des sommes correspondant aux années 2008 / 2009 / 2010 soit 300 000 €, le Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub a ainsi retenu en séance le 16 Décembre 2009, après examen des projets proposés, 7 projets dont celui de

.....*titre du projet*.....

Une subvention sera donc versée par le "**Concessionnaire**" pour la mise en oeuvre de ce projet selon les conditions générales et les conditions particulières énoncées ci-après.

A - CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement de la subvention accordée à l'"**Association**" en vue d'aider à la mise en oeuvre du projet ci avant désigné, ainsi que les conditions de suivi et de contrôle de réalisation du projet et les modalités d'évaluation de l'impact du projet.

Toute modification éventuelle du projet initial devra être notifiée à la "**Collectivité**" et au "**Concessionnaire**" qui sollicitera l'accord écrit du Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub.

ARTICLE 2 - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE PAR "L'ASSOCIATION"

2.1. L'"**Association**" déclare :

- a) qu'elle a la personnalité juridique, qu'elle est un organisme à but non lucratif et qu'elle a la capacité de recevoir des libéralités. Elle est tenue de fournir à la "**Collectivité**" et au "**Concessionnaire**", sur simple demande, les pièces justifiant sa constitution régulière et les pouvoirs de ses administrateurs.
 - b) que les projets, objets de cette convention, présentent essentiellement un intérêt local et en particulier que l'initiative vient de ses bénéficiaires qui participent, en tant que partenaires, à tous les stades de la conception, de la réalisation, et, après achèvement, à la gestion du projet, l'un des objectifs premiers de tous les projets de l'espèce étant d'accroître les capacités de développement propres du partenaire local,
 - c) qu'elle est seule responsable, à l'égard du Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub, de la bonne réalisation des projets, objets de cette convention, de leur efficacité, de tous les aspects financiers ainsi que de l'aptitude et des qualifications du personnel chargé de sa réalisation,
 - d) que tous les équipements nécessaires à la pérennité et au bon fonctionnement des réalisations liées au projet (matériaux, matériels, biens immobiliers), achetés avec la participation objet de la présente convention, resteront la propriété du partenaire local de l'"**Association**" lequel ne peut être un particulier,
 - e) que tous les équipements et matériels nécessaires à la bonne réalisation du projet (véhicules, compresseurs, groupes électrogènes, portiques, pompes, outillage etc...) resteront la propriété de l'"**Association**" ; ils pourront éventuellement être utilisés pour de nouveaux projets.
 - f) Pendant l'exécution des travaux, ces équipements ne pourront être l'objet de quelconques réquisitions et ce pour quelques périodes que ce soit.
-

2.2. - L'"**Association**" s'engage :

- a) à fournir les données et renseignements la concernant, visés notamment au paragraphe 2.1.a,
- b) à communiquer la liste des autres partenaires éventuels ainsi que le montant de leur contribution dans le cofinancement dudit projet,
- c) à contracter dans les meilleurs délais une convention de mise en œuvre du projet avec les partenaires locaux, bénéficiaires du projet,
- d) à n'utiliser les fonds perçus que dans l'intérêt du projet et des populations bénéficiaires et ainsi à assurer en toute transparence l'information sur l'utilisation de la subvention.

2.3. Dans le cas où la durée des travaux serait supérieure à une année, la "**Collectivité**" et le "**Concessionnaire**" pourront demander à l'"**Association**" une copie certifiée conforme de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents permettant de connaître les résultats de son activité.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

3.1. Le "**Concessionnaire**" procèdera au versement de la subvention en deux fois, sur présentation d'un état prévisionnel des dépenses à engager pendant la période de la demande de versement de subvention.

- 1^{er} versement : 80% du montant
- le solde sur présentation du rapport final visé à l'article 4 et du décompte final des dépenses.

Le premier versement est conditionné par la remise à la "**Collectivité**" et au "**Concessionnaire**" de:

- la présente convention signée.
- la convention conclue entre l'"**Association**" et les bénéficiaires, dûment remplies et signées.
- l'ensemble des conventions signées par les autres co-financeurs prévus dans le plan de financement joint en annexe.

Il appartient à l'"**Association**" d'obtenir auprès du "**Concessionnaire**" l'imprimé de demande de versement de subvention, le dupliquer et le renseigner selon les besoins.

3.2. Au cas où le projet serait réalisé pour une somme inférieure au coût initial estimé, l'"**Association**" remboursera au "**Concessionnaire**" la différence non utilisée. La participation réelle sera octroyée au vu du décompte définitif des dépenses. La somme correspondante sera alors présentée au Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub par la "**Collectivité**" et le "**Concessionnaire**" afin de définir les modalités d'utilisation ultérieures.

ARTICLE 4 - RAPPORTS RELATIFS AU PROJET

4.1. Pendant toute la durée de la présente convention, l'"**Association**" devra informer la "**Collectivité**" et au "**Concessionnaire**" de l'état d'avancement du projet. Cette information devra lui être transmise deux fois par an, selon un calendrier à convenir en fonction des réunions du Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub.

4.2. A la demande du Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub, une fois par an l'"**Association**" pourra être amenée à présenter l'avancement du projet devant le Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub.

- 4.2. Dans un délai de trois mois à compter de l'achèvement des travaux du projet, objets de cette convention, l'"**Association**" remettra à la "**Collectivité**" et au "**Concessionnaire**" :
- a) un rapport final de réalisation et de fonctionnement, sous forme papier et sous forme de fichier électronique. Ce rapport, dont le but est de permettre à la "**Collectivité**", au "**Concessionnaire**" et au Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub de vérifier si le projet a été réalisé conformément à la présente convention, doit donner un compte rendu complet sur tous les aspects du projet : travaux, localisation, achats, main-d'œuvre employée, implication de la population locale et des autorités, résultats attendus, etc.
 - b) une fiche de synthèse sous forme papier et un fichier.
 - c) un décompte des coûts du projet, certifié par le Commissaire aux Comptes de l'association, avec pièces justificatives.
- 4.3. En cas de programme pluriannuel, l'association s'engage à fournir chaque année un récapitulatif des opérations effectuées en précisant leur localisation. A la fin du programme, l'"**Association**" devra fournir un récapitulatif global des actions par année.
- 4.4. L'"**Association**" informera immédiatement la "**Collectivité**" et le "**Concessionnaire**" de toute difficulté ou de tout retard qui, dans la réalisation, serait de nature à compromettre le respect du cadre de présentation des rapports.
- 4.5. Cinq ans après la fin du projet, l'"**Association**" établira et remettra à la "**Collectivité**" et au "**Concessionnaire**", à ses frais, un rapport sur le fonctionnement des installations réalisées dans le cadre du projet. Ce rapport fera état de l'efficacité du projet réalisé du point de vue technique, économique, social et humanitaire ; il sera axé sur les deux aspects clés que sont l'implication de la population et la viabilité du projet.

ARTICLE 5 - CONTROLE COMPTABLE ET VERIFICATION DU PROJET SUR PLACE

- 5.1. Pour faciliter le contrôle par le comptable du "**Concessionnaire**", l'"**Association**" tiendra une comptabilité séparée pour le projet objet de la présente convention ; toutes les dépenses effectuées pour la réalisation du projet feront l'objet de documents justificatifs.
- Ainsi qu'il est dit au paragraphe 3.1 ci-dessus, l'"**Association**" joindra copie de ces documents à l'appui de ses rapports de réalisation et des demandes de paiement ; de même, elle indiquera le lieu où les originaux peuvent être consultés.
- L'"**Association**" veillera à ce que la "**Collectivité**", le "**Concessionnaire**", le Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub ou ses représentants, aient accès aux différents chantiers et à tous documents justificatifs pendant la période de validité du contrat et s'engage à lui accorder son appui, si nécessaire, aux fins de procéder à quelque vérification que ce soit, relative au projet en cause.
- 5.2. L'"**Association**" transmettra au "**Concessionnaire**" avant le 1^{er} mai de l'exercice N + 1, le bilan faisant apparaître les postes de recettes et de dépenses relatif au projet en cause, certifié conforme par le commissaire aux comptes de l'association.
- 5.3. Les dispositions de l'article R 133-4 du Code des juridictions financières, qui prévoit que : *"les organismes dont la gestion n'est pas assujettie aux règles de la comptabilité publique et qui bénéficient de taxes parafiscales, de cotisations légalement obligatoires, subventions ou d'autres concours financiers de la part de l'Etat ou d'une autre personne morale soumise au contrôle de la Cour peuvent faire l'objet des contrôles de la Cour des Comptes, sous réserve des compétences attribuées aux chambres régionales des comptes par les articles L 211-4 à L 211-6"*, sont applicables à la présente convention, la participation du "**Concessionnaire**" ayant caractère de subvention.
- 5.4. La "**Collectivité**", le "**Concessionnaire**", le Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub, ou encore l'organisme qu'ils auront missionné, se réservent en outre la possibilité de contrôler

sur place l'emploi des fonds qui auront été versés ainsi que la bonne réalisation du projet et la pérennité des ouvrages, ceci pendant une période de cinq ans après leur date d'achèvement.

- 5.5. L'"**Association**" s'engage à effectuer un contrôle régulier des réalisations pendant la durée de la présente convention et à s'assurer de l'existence de structures locales de gestion des ouvrages.

ARTICLE 6 - DISPOSITIONS GENERALES

- 6.1. La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les parties concernées ; elle prendra fin à la remise par l'"**Association**" à la "**Collectivité**" et au "**Concessionnaire**" des rapports prévus à l'article 4.
- 6.2. L'"**Association**" informera immédiatement la "**Collectivité**" et le "**Concessionnaire**" de tout retard sur le calendrier prévu qui risquerait de compromettre les objectifs initiaux. Ces derniers informeront en suivant le Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub.
- 6.3. La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par la "**Collectivité**" ou le "**Concessionnaire**", par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception, si l'"**Association**" ne respecte pas un quelconque de ses engagements. Dans ce cas, le "**Concessionnaire**" pourra suspendre ses versements et demander à l'"**Association**" le remboursement des sommes déjà versées.
- 6.3. En cas de rupture de la convention par l'"**Association**", le "**Concessionnaire**" se réserve le droit de réclamer à l'"**Association**" le remboursement partiel ou total des paiements déjà effectués.
- 6.4. Les différends relatifs à la présente convention qui ne pourront être réglés à l'amiable seront portés devant le tribunal compétent.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS DIVERSES

- 7.1. Toute visite sur le terrain de personnes de la "**Collectivité**", du "**Concessionnaire**", du Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub ou de ses représentants devra notamment se faire en concertation avec l'"**Association**".
- 7.4. Mention de la participation de la "**Collectivité**" et du "**Concessionnaire**" au financement du projet devra être faite sur tout panneau de chantier, publication ou communication y étant relatifs.
- 7.5. Les ouvrages réalisés devront être identifiés durablement par des moyens appropriés par la mention de la date de réalisation, le sigle de l'autorité locale, celui de l'"**Association**", la "**Collectivité**" et du "**Concessionnaire**".

B - CONDITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 8 :

8.1. Désignation du projet :

Titre du projet.

8.2. Description du projet :

Préciser la zone géographique sur laquelle porte le projet, les populations concernées.

Mentionner l'accord des autorités locales,...

Détailler les travaux et équipements à réaliser...

Préciser le délai...

8.3. Selon la délibération du Conseil de Cub et conformément à la décision du Comité des Usagers du Service de l'Eau de la Cub réunis le 16 décembre 2009,
la "**Collectivité**" et le "**Concessionnaire**" apportent leur aide sous forme d'une subvention forfaitaire d'un montant de :

.....€ (en chiffre et en lettres)

afin de contribuer à la mise en œuvre des actions définies ci-dessus.

La participation réelle sera octroyée au vu du décompte définitif des dépenses conformément au plan de financement suivant :

Plan de financement.

8.4. Echancier des versements : Selon les modalités de l'article 3, le premier versement versé après signature de la présente convention, et celle passée entre l'"**Association**" et les bénéficiaires sera limité à 80 % du montant de la subvention.

Les versements seront effectués sur le compte de l'"**Association**" par l'intermédiaire du comptable du "**Concessionnaire**".

Compte n°

CB:.....CG:.....Clé:.....

Ouvert au nom de :

8.5. Délai maximum de la présentation de la première demande de paiement : 6 mois après notification de la présente convention.

Délai maximum de la présentation de la dernière demande de paiement : 24 mois après remise du décompte final des dépenses et dans tous les cas, au plus tard à l'échéance de la convention (Cf article 6).

Fait en 3 exemplaires originaux,

....., le Pour l' « Association » Monsieur Le Président 	Bordeaux, le Pour le « Concessionnaire », Monsieur le Directeur du centre régional Bordeaux Aquitaine – Lyonnaise des Eaux Luc DIRICKX
---	---

Bordeaux, le
Pour la "**Collectivité**"
Pour le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux,
Par délégation
Le Vice-Président,

Jean-Pierre TURON

Annexe : - plan de financement

FICHE RESUME DU PROJET

N°4.2

Intitulé du projet : Réalisation de 10 forages dans les communes de Fada N'Gourma et Matiakoali

Localisation :
(pays, régions...) BURKINA FASO, 10 villages des 2 communes de Fada N'Gourma et Matiakoali

Nom de l'organisme : Association AQUASSISTANCE

Objectifs
du projet : Réalisation de 10 forages équipés de pompes à motricité humaine pouvant fournir de l'eau potable de bonne qualité, en toute saison, dans 10 villages des 2 communes de Fada N'Gourma et Matiakoali

Réalisations
envisagées :

- 10 forages capables de donner 1 m³/h d'eau potable conforme à la législation, toute l'année
- 10 pompes à motricité humaine

Bénéficiaires : 7 390 habitants (10 villages)

Organismes
partenaires : Association pour le Développement des Communautés

Durée totale
du projet :

1 an

Coût total
du projet

121 000 €

Montant total en € à
financer par la Cub :

32 775 €

27 %

Autres co-financeurs :

Montant en € :

Agence de l'Eau Adour Garonne

32 775 €

27 %

Aides privées : FONDACIO via des
partenaires financiers

26 000 €

21 %

Points forts

- Mise en place de 10 comités de gestion viables techniquement et économiquement.
- Formation/sensibilisation des comités de gestion.
- Garantie d'une expertise technique
- Autofinancement par les villageois à hauteur de 10 %
- mise en place d'une tarification acceptable par la population
- l'alimentation en eau sera bénéfique pour les femmes et les jeunes filles qui libérées de ces tâches pourront se consacrer à leur éducation ou à d'autres activités plus lucratives

Points faibles

- Tous les autres cofinancements sont à confirmer.

FICHE RESUME DU PROJET

N°15

Intitulé du projet : Adduction d'eau potable et d'assainissement
Construction de 3 puits à Belobaka

Localisation : MADAGASCAR, 6 villages de la commune rurale de Belobaka, district de Mahajan
(pays, régions...)

Nom de l'organisme : Association pour le Développement de la Région de Mahajanga (A.D.R.M)

Objectifs du projet : La commune de Belobaka compte 9 villages (isolés dans la brousse) et 11 000 habitants. Compte tenu de l'insuffisance des points d'eau et de leur éloignement, le taux d'accès à l'eau potable est de 5,70 %.

Réalisations envisagées :

- Construction de 3 puits
- Construction d'une latrine
- Mise en place d'un système pérenne de gestion (gestion et maintenance)
- Sensibilisation de la population à l'hygiène

Bénéficiaires : - directs : 3 352 personnes
- indirects : 70 % de chacun des 6 villages

Organismes partenaires : Commune de Belobaka, maître d'ouvrage (selon le Code de l'Eau malgache)

Durée totale
du projet :

4 mois

Coût total
du projet

21 171 €

Montant total en € à
financer par la Cub :

14 896 €

70 %

Autres co-financeurs :

Montant en € :

Conseil Général Morbihan

2 139 €

10 %

Points forts

- Association ayant menée des actions similaires sur la même commune de Belobaka depuis 2008.
- Financement des opérations antérieures par des partenaires publics ou privés nombreux : Région Bretagne, Conseil Général Morbihan, Grand Lyon, Véolia, Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- Demande formalisée par la commune (maître d'ouvrage).
- Constitution d'un comité de gestion et de 2 comités d'entretien afin d'assurer la pérennité et l'appropriation.
- Association implantée sur place, garantissant l'appropriation locale et assurant la maîtrise d'œuvre.
- Puits réalisés par des puisatiers professionnels.
- Indicateurs et contrôles clairement identifiés.
- Conception des puits réalisée dans un souci de simplifier la maintenance et les frais.

Points faibles

- Aucun financement de la commune.
- Aucune information sur la participation des villageois aux travaux.

FICHE RESUME DU PROJET

N°24

Intitulé du projet : Projet d'extension du réseau d'eau potable et d'installation d'équipements sanitaires à Anjozorobe

Localisation :
(pays, régions...) MADAGASCAR, Anjozorobe

Nom de l'organisme : Amitié Madagascar Ile de France (A.M.I.F)

Objectifs
du projet :

Anjozorobe compte 21 866 habitants, répartis en 24 Fokontany (hameau en malgache). Son taux d'accès à l'eau était de 20 % en 2007. Suite à la réalisation de 2 premières phases de travaux, la situation s'est déjà nettement améliorée, mais exclut 3 Fokontany très enclavées et ses 2 800 habitants.
Cette 3^{ème} phase consiste en l'extension du réseau d'eau vers ces 3 hameaux et la construction de 8 latrines sur l'ensemble de la commune.

Réalisations
envisagées :

- Extension du réseau d'eau
- Construction de 8 latrines
- Mesures d'accompagnement (comité, formation)
- Sensibilisation de la population

Bénéficiaires : 2 800 habitants pour l'eau

Organismes
partenaires :

- AMFR (Amité Madagascar France Régions)
- commune de Anjozorobe (maître d'ouvrage)
- comité de gestion d'eau
- chefs de Fokontany : Anjozorobe, Morarano, Andranokotona, Ambohinierenana, Masakalina et Ampilanonana.

Durée totale du projet :	Coût total du projet	Montant total en € à financer par la Cub :	
2 ans	131 790 €	63 000 €	48 %
Autres co-financeurs :		Montant en € :	
Conseil Général Essonne		7 500 €	5 %
SEDIF		19 000 €	14 %
SIVOA (Syndicat Intercommunal Vallée de l'Orge		5 000 €	4 %
SIAHVV (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yvette)		5 000 €	4 %

Points forts	Points faibles
▪ Inscription dans un projet global ▪ Prolongement des réalisations de l'association de 2008 et 2009 dans cette commune (réfection d'un barrage – construction d'un château d'eau). ▪ Dossier remis à l'ambassade de France à Antananarivo. ▪ Autofinancement à hauteur de 25 %. ▪ Poursuite avec les cofinanceurs de la 1^{ère} phase : Conseil Général Essonne + SEDIF. ▪ Association assure la maîtrise d'œuvre des travaux en lien avec des entreprises locales (HAVANA). ▪ Demande émanant de la commune ▪ Forte implication de la population et des membres du Conseil Municipal ▪ Maintien et renforcement du comité de gestion de l'eau tant administrativement (facturation) que techniquement (maintenance).	▪ Association récente de 2007 mais appartenant à un réseau "Amitié Madagascar" d'associations françaises partenaires.

FICHE RESUME DU PROJET

N°26

Intitulé du projet : Alimentation en eau potable de la commune de Marotandrano

Localisation :
(pays, régions...) MADAGASCAR, Marotandrano

Nom de l'organisme : Hydraulique Sans Frontières

Objectifs
du projet :

Marotandrano est une commune rurale enclavée ne disposant d'aucune infrastructure de base (eau, électricité, route), divisée en 16 Fokontany, elle compte 15 000 habitants. Les villageois s'approvisionnent dans une rivière (polluée, germes pathogènes, virus, pesticides...) et insuffisante en saison sèche. Nombreuses maladies liées à l'eau avec des enfants qui meurent chaque semaine.

Réalisations
envisagées :

- Captage dans la rivière
- Conduite de 2 km jusqu'à un filtre et un réservoir
- Conduite de 11 km avec 47 bornes-fontaines
- Réservoir
- Formation du comité de l'eau
- Sensibilisation aux risques sanitaires

Bénéficiaires :

- directs : 8 200
- indirects : 15 000

Organismes
partenaires :

- commune et Fokontany (maître d'ouvrage)
- association des futurs usagers de l'eau (déjà créée)

Durée totale
du projet :

10 mois

Coût total
du projet

285 300 €

Montant total en € à
financer par la Cub :

45 000 €

15,70 %

Autres co-financeurs :

Montant en € :

Agence de l'Eau Adour Garonne

220 000 €

77,10 %

Syndicat de Tursan

5 000 €

1,80 %

Fondation Véolia

10 000 €

3,50 %

Ville de Tercis les Bains

300 €

1 %

Points forts

- Association née en 1990 démontrant des capacités techniques et une expérience dans le domaine de l'eau.
- Travaux réalisés par des entreprises malgaches.
- Forte implication de la population avec notamment la désignation de 2 techniciens par Fokontany qui participeront aux travaux, suivront une formation de base avec les ingénieurs de HSF et assureront à terme la maintenance en appui de l'agent du comité.
- Formation du Centre de Santé de Base à la réalisation d'analyses de l'eau.
- Participation de la population aux travaux, enfouissement de 1/3 des canalisations.
- Méthode d'évaluation et de contrôle du projet détaillée.
- Mise en place d'une cotisation gérée dans chaque Fokotany afin d'assurer la pérennité et l'entretien (cotisation annuelle 2 000 Ariary soit prix d'un poulet !).
- Dossier technique fourni.
- Demande émanant des autorités locales

Points faibles

FICHE RESUME DU PROJET

N°41

Intitulé du projet : Amélioration de la santé des populations de la commune de Solenzo par l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Localisation :
(pays, régions...) BURKINA FASO, Solenzo

Nom de l'organisme : S.O.S Sahel

Objectifs du projet : A l'ouest du Burkina Faso, la commune de Solenzo compte 29 villages (7 sont concernés par le projet) pour une population de plus de 120 000 habitants. La commune ne bénéficie d'aucun cours d'eau, la population s'approvisionne à des puits traditionnels, 12 bornes-fontaines alimentées par un château d'eau et 4 forages. Le taux d'accès à l'eau est de 60 % à 0 % selon les villages de la commune. Le projet vise à améliorer les conditions d'accès à l'eau de 7 villages, comptant 10 000 habitants et à l'assainissement de 514 familles et d'écoles (2 000 enfants soit 5 000 personnes).

Réalisations envisagées :

- Réalisation de 2 forages
- Réhabilitation de 30 forages
- Réalisation de 514 latrines familiales
- Réalisation de 7 latrines scolaires, type SANPLAT
- Campagne de sensibilisation

Bénéficiaires :

- directs : 10 000 eau + 5 000 assainissement
- indirect : 37 860 personnes

Organismes partenaires :

Durée totale
du projet :

1 an

Coût total
du projet

241 014 €

Montant total en € à
financer par la Cub :

60 000 €

23 %

Autres co-financeurs :

Montant en € :

Union Européenne

163 253 €

63 %

Points forts

- Association témoignant d'une expérience de plus de 30 ans au Sahel
- Association bénéficiant de financements publics et privés depuis de nombreuses années (M.A.E, Europe, Grand Lyon, Agence de l'Eau Seine Normandie)
- Projet conforme au programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement adopté en 2006 par le gouvernement
- Formation d'artisans réparateurs
- Création de 30 comités de gestion des points
- Réalisation des latrines familiales avec une participation financière et à la réalisation des travaux de chaque famille. Le projet finance uniquement les matériaux.
- Très forte implication de la population tout le long du projet
- Indicateurs de mesure et de contrôle clairement identifiés
- Forte prise en compte de la notion de durabilité par l'association et mise en place de nombreux moyens pour la garantir
- Cofinancement acquis pour ce projet de l'Union Européenne présentant une garantie sur le sérieux de l'association et son projet
- Autorité locale cofinanceur à hauteur de 18 525 € (7 %)

Points faibles

- Plan de financement sommaire (non fourni selon le modèle de l'appel à projet).

FICHE RESUME DU PROJET

N°49

Intitulé du projet : Programme d'approvisionnement en eau dans 5 villages de la région de Mopti

Localisation :
(pays, régions...) MALI, région de Mopti

Nom de l'organisme : Association EAU VIVE

Objectifs
du projet : Améliorer de façon durable l'accès à l'eau potable, l'hygiène et la santé, dans les 5 villages de la région de Mopti, et renforcer les capacités des élus locaux et structures villageoises en matière de gestion et d'organisation dans ces domaines en vue d'une meilleure gestion du service de l'eau et d'une amélioration de la situation sanitaire.

Réalisations
envisagées :

- Réalisation de 5 forages équipés de pompe à motricité humaine,
- Construction de 5 aménagements de surface autour des points d'eau,
- Sensibilisation à l'hygiène et à la santé.

Bénéficiaires : 3 225 habitants de 5 villages

Organismes
partenaires : Assemblée régionale de Mopti

Durée totale du projet :	Coût total du projet	Montant total en € à financer par la Cub :	
6 mois	113 521 €	50 000 €	44,05 %
Autres co-financeurs :		Montant en € :	
Union Européenne		21 000 €	18,50 %
Aide privée : Fonds de dotation Love the World		15 000 €	13,21 %

Points forts	Points faibles
- Formation des élus et des structures locaux. Il est prévu un accompagnement et un appui-conseil à la maîtrise d'ouvrage tout au long du projet. - Une attention particulière sera accordée à la présence des femmes dans toutes les structures villageoises. De ce fait, l'alimentation en eau sera bénéfique pour les femmes et les jeunes filles qui libérées de ces tâches pourront se consacrer à leur éducation. - Formation et sensibilisation des populations à l'hygiène - Mise en place de 5 Comité de salubrité devant permettre d'identifier les maladies liées à l'eau et à l'insalubrité, les causes et les modes de transmission des maladies hydriques,... - Mise en place et formation de 5 Comités de gestion de Points d'Eau (CPE).	

FICHE RESUME DU PROJET

N°55

Intitulé du projet : De l'eau potable à Pongonon

Localisation :
(pays, régions...) MALI, village de Pongonon dans la région de Mopti

Nom de l'organisme : Secours Populaire Français

Objectifs
du projet : Le projet devra permettre l'accès à une eau de bonne qualité, en quantité suffisante et accessible toute l'année. Il permettra également d'améliorer les conditions sanitaires des populations et faire baisser les maladies digestives.
Il contribuera à diminuer la pénibilité de l'approvisionnement en eau par les femmes et les filles et facilitera ainsi l'éducation de ces dernières.

Réalisations
envisagées :

- Construction et mise en place d'un château d'eau de 10 m³
- Création d'un parc électro-solaire alimentant une pompe immergée
- Création d'une zone maraîchère
- Création d'emplois de fontainier et de gardien

Bénéficiaires : 900 habitants du village de Pongonon

Organismes
partenaires :

- SEEBA (Sahélienne de l'Energie de l'Eau et du Bâtiment)
- Comité de gestion des eaux du Pongonon

Durée totale du projet :	Coût total du projet	Montant total en € à financer par la Cub :	
1 an	37 430 €	22 000 €	58,78 %
Autres co-financeurs :	Montant en € :		
Electriciens Sans Frontières (ESF)	5 000 €	13,36 %	
Aides privées : Lions Club, entreprises du domaine de l'énergie...)	2 885 €	7,71 %	

Points forts	Points faibles
▪ Partenariat avec la SEEBA qui est une entreprise Malienne. ▪ L'ESF apportera la garantie d'une expertise technique. ▪ Création de 2 emplois (1 fontainier et 1 gardien) parmi la population de Pongonon. ▪ Les villageois, les élus et les associations villageoises sont demandeurs mais aussi partenaires financiers du projet. ▪ Le chantier sera réalisé sous forme d'un chantier école. ▪ Durant les travaux, les villageois participeront à une formation théorique qui devra leur permettre d'assurer la gestion future des installations	

TABLEAU N° 1 : ELIGIBILITE DES PROJETS

N°	Projet	Localisation	Association	Critères d'éligibilité						CONCLUSION
				Structure domiciliée en France ou Partenariat avec une structure française	Représentation locale ou Organisation locale partenaire	Garanties éthiques	Garanties de bonne utilisation financière des fonds	Compétences et expériences dans le domaine de la gestion de projets d'aide au développement	Garanties de capacité à assurer le suivi technique de réalisation de projets ou d'ouvrages dans le secteur de l'eau et de l'assainissement	
1	Amélioration de l'état sanitaire de la population de Fokontany d'Ampitatatfika et Tsimahabeharona	MADAGASCAR Ampitatatfika	CNEAGR Centre national de l'eau, de l'assainissement et du génie rural							Projet non éligible Asso. sans représentation en France
2	Réalisation de 2 puits en Pays Dogon.	MALI Pays Dogon	Via Sahel Hérault	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
3	Amélioration des infrastructures en eau d'Ahepe : (construction de 8 latrines, de bains publics, installation d'une fontaine pour l'eau potable)	TOGO Ahepe	Impression d'Afrique	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
4-1	Extension du réseau de distribution d'eau potable sur la commune de Bopa.	BENIN Bopa	Association AQUASSISTANCE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
4-2	Réalisation de 10 forages dans 10 villages des 2 communes de Fada N'Gourma et Matiakoali.	BURKINA FASO Fada N'Gourma		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
4-3	Amélioration de l'approvisionnement en eau de 8 villages de la commune de Demdeng	CAMEROUN Demdeng		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
4-4	Améliorer l'approvisionnement en eau des habitants du bourg de Gualala	MALI Gualala		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
4-5	Création d'un mini-réseau par bornes fontaines dans les 2 villages de Tafacirga et de Djoumé	MALI Tafacirga Djoumé		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
4-6	Alimentation en eau potable du village de Albarkaram	NIGER Alabarkaram		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
5	Réalisation d'une salle de classe équipée d'ordinateurs (formation sur l'hygiène de l'eau, analyses de prélèvements d'eau in-situ).	CAMEROUN	Association B.A.S.E							Projet non éligible Manque de garantie
6	Améliorer l'accès à l'eau	INDE Mainpat	A.P.A.C.T Association paloise pour l'art et la culture du Tibet							Projet non éligible Ni Subsahel Ni ZSP
7	Accès à l'eau pour la population du Cercle de Bandiagara.	MALI Bandiagara	Fédération ENSEMBLE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
8	Plantation et exploitation d'arbres, appelés "moringa olifeira"	BURKINA FASO	Association pour la promotion des Moringacées							Projet non éligible Manque de garantie
9	Aicha Mauritanie - Appui aux initiatives des collectivités locales en matière d'hydraulique et d'assainissement	MAURITANIE Commune de Rosso	GRET Groupe de recherche et d'échanges technologiques	OUI Asso. Rég. Parisienne	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
10	Construction de sanitaires dans des écoles à Wassen.	MAROC Wassen	AFOULKI Association Franco Marocaine pour la culture et le développement							Projet non éligible Projet d'assainissement
11	Remise en état d'un réseau de pompes dans la région de Douentza Création et dotation de matériel d'école, cantine scolaire.	MALI Douentza	Amitié Afrique Arros							Projet non éligible Dossier incomplet
12	Construction d'une fondation "Mandé Mori" (école privée) dans le domaine de l'éducation à Bamako et à Ségou. Réalisation d'une vingtaine de forages dans la région de Kayes.	MALI Bamako	Cabinet Prométhée Triskel							Projet non éligible Dossier incomplet
13	Test d'accès à l'eau potable par l'installation de pompes manuelles en Pays Dogon.	MALI Pays Dogon	Association BILOU-TOGUNA							Projet non éligible Manque de garantie

N°	Projet	Localisation	Association	Critères d'éligibilité						CONCLUSION
				Structure domiciliée en France ou Partenariat avec une structure française	Représentation locale ou Organisation locale partenaire	Garanties éthiques	Garanties de bonne utilisation financière des fonds	Compétences et expériences dans le domaine de la gestion de projets d'aide au développement	Garanties de capacité à assurer le suivi technique de réalisation de projets ou d'ouvrages dans le secteur de l'eau et de l'assainissement	
14	El Hammam, l'eau retrouvée - Remplacement de l'ancienne conduite d'eau potable, construction d'un réservoir de 30 m³	MAROC El Hamman	Association humanitaire HOUDA	OUI Asso. franç. girondine Bouliac	OUI Office National de l'Eau	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
15	Adduction d'eau et assainissement - Construction de 3 puits à Belobaka	MADAGASCAR Belobaka Mahajanga	A.D.R.M Association pour le Développement de la Région de Mahajanga	OUI Asso. franç. (54)	OUI Asso. implantée localement - Mairie de Belobaka	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible Asso. ayant mené le même type d'actions dans ce secteur
16	Améliorer les moyens d'assainissement individuel dans deux communes du bas Nord Ouest.	HAITI	ID (Initiative Développement)							Projet non éligible Projet d'assainissement
17	Réhabilitation de 40 puits dans les régions de Mio et d'Agharous.	NIGER Moi Agharous	Association Les Puits du Désert							Projet non éligible Projet puits pastoraux et maraîchers
18	Aménagement d'un puit dans le village de Boromo	BURKINA FASO Boromo	Association Tiémoko SAB (Solidarité Aquitaine Burkina)							Projet non éligible Dossier incomplet
19	Renforcement du système d'alimentation d'eau potable	CONGO	Association "Action Plurielle"							Projet non éligible Dossier incomplet
20	Sécurisation de l'agglomération de Bambao Yadjou à Ngajidj en eau	COMORES Bambao Yadjou à Ngajidj	MALEZI YA LEWO							Projet non éligible Manque de garantie
21	Projet de renforcement du système d'approvisionnement en eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement de la commune de Banfora	BURKINA FASO Banfora	A.I.M.F Asso. Internationales des Maires et Responsables des Capitales et Métropoles Partiellement ou Entièrement Francophones	OUI Asso. Rég. Parisienne	OUI Asso. implantée localement - Mairie	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
22	Création d'un journal destiné aux enfants francophones de Madagascar afin de faciliter l'éducation des élèves des établissements scolaires en matière d'hygiène et de santé, de sensibilisation à la nécessité de préserver son environnement et d'aborder la biodiversité.	MADAGASCAR	Association "Parlons en" (en cours de création)							Projet non éligible Dossier incomplet
23	Construction de 80 citernes à Meyer afin de récupérer l'eau de pluie que les cultivateurs pourront utiliser lors des sécheresses.	HAITI Meyer	A.S.C.E.D.F.H Association Socio Culturel et Développement Franco Haïtienne							Projet non éligible Projet exclusivement agricole
24	Projet d'extension du réseau d'eau potable et d'installation d'équipements sanitaires à Anjozorobe	MADAGASCAR Anjozorobe	AMIF Amitié Madagascar Ile de France	OUI Asso. Rég. Parisienne	OUI Mairie - Comité de gestion existant	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible 3° phase d'un projet
25	Forage de puits à Alafia, Goundam et Essakane	MALI Alafia-Goundam-Essakane	Care France							Projet non éligible Projet à usage pastoral
26	Alimentation en eau potable de la commune de Marotandrano	MADAGASCAR Marotandrano	Hydraulique Sans Frontière	OUI Asso. franç. (73)	OUI Mairie - Asso. des futures usagers de l'eau existante	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible Asso. Présentant de réelles garanties et une forte expérience
27	Contruction de points d'eau dans la région de Akom II	CAMEROUN Akom II	ADS Alliance de Développement et de Solidarité	OUI Asso. franç.	OUI Asso. implantée localement - Villages	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible Asso. intervenant dans le secteur
28	Réalisation d'un centre de formation dans la ville d'Oujda (métiers d'aménagements paysagés, gestion des micro-services de distribution d'eau) Etude de faisabilité d'un second centre dans la ville d'Asilah.	MAROC Oujda	Association BAYTI							Projet non éligible Asso. marocaine sans représentation en France
29	Construction d'installation sanitaire de base dans le village de Tungal Utara (Sumatra Ouest)	INDONESIE Sumatra	Fondation Architectes de l'urgence							Projet non éligible Ni Subsahel Ni ZSP
30	Appui aux ressources locales pour l'amélioration durable de l'accès à l'eau potable sur la côte Est de Madagascar	MADAGASCAR Côte Est	SEM Solidarité Entraide Madagascar	OUI Asso. franç. (68)	OUI Asso. implantée localement avec de nbreux partenaires locaux	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible Structure ayant fait ses preuves localement
31	Réalisation d'un forage d'eau potable au village de Tokpli. Pose de panneaux solaires au centre de soins. Rénovation des latrines.	TOGO Tokpli	Ensemble pour le Togo							Projet non éligible Dossier incomplet
32	Réalisation d'un forage dans le village de Mou.	BURKINA FASO Mou	Association Bio d'Or Solidarité							Projet non éligible Dossier incomplet Manque de garantie

N°	Projet	Localisation	Association	Critères d'éligibilité						CONCLUSION
				Structure domiciliée en France ou Partenariat avec une structure française	Représentation locale ou Organisation locale partenaire	Garanties éthiques	Garanties de bonne utilisation financière des fonds	Compétences et expériences dans le domaine de la gestion de projets d'aide au développement	Garanties de capacité à assurer le suivi technique de réalisation de projets ou d'ouvrages dans le secteur de l'eau et de l'assainissement	
33	Construction d'un château d'eau pour l'alimentation du centre médico-social de Takon.	BENIN Takon	AIPD Action internationale pour la paix et le développement							Projet non éligible Dossier incomplet
34	Accès et gestion de l'eau potable - Installation d'un forage multivillage dans la zone de Polel	SENEGAL Polel	GRDR Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural	OUI Asso. franç.	OUI Asso. implantée localement - Appui de structures locales	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
35	Projet hydraulique villageois - Province de Siem Pear	CAMBODGE Siem Pear	HAMAP Halte aux mines anti-personnel	OUI Asso. franç.	OUI Associée à ONG "Eau pour tous" locale	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
36	Projet d'alimentation en eau potable du village d'Agbetiko	TOGO Agbetiko	PEPSS Pour un Engagement dans les Projets Solidaires au Sud	OUI Asso. franç. Parisienne	OUI Organisme locale Hydraulique Sans Frontières	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
37	Eau et assainissement pour l'école fondamentale de Siby	MALI Siby	ACAD Association de Coopération entre Acteurs du Développement	OUI Asso. française	OUI Accord formelle de la commune	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible Expérience avec l'AEAG
38	Eau pour tous - Amélioration de l'accès à l'eau à Pella - Réalisation de 4 forages à pompe manuelle	BURKINA FASO Pella Ville de Samba	Karnaval Humanitaire	OUI Asso. franç. Lyon	OUI Asso. Locale - Village	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
39	Réalisation d'un forage pour améliorer les conditions de vie des enfants d'école burkinabé à Didyr	BURKINA FASO Village de Didyr	Association Kambavenir							Projet non éligible Manque de garantie
40	Construction d'un nouveau forage dans la communauté rurale de Ngoundiane	SENEGAL Ngoundiane	ASDDT Action solidaire pour le développement durable des territoires	OUI Asso. franç.	OUI Organisme locale	Nouvelle asso.	OUI	Nouvelle asso.	Nouvelle asso.	Projet éligible Manque de garantie
41	Amélioration de la santé des populations de la commune de Solenzo	BURKINA FASO Commune de Solenzo	S.O.S Sahel	OUI Asso. franç.	OUI Organisme locale	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
42	Installation de forages d'eau potable.	GUINEE	A.M.E.G Association des Mères et Enfants de Guinée							Projet non éligible Asso. guinéenne sans représentation en France
43	Construction d'une maison d'accueil et d'un centre de soins pour les enfants victimes du sida et de la lèpre : Réalisation d'un puit.	Kenya	Association M.D.P.P.F.A Maison des Petits Princes Franco-Africains							Projet non éligible Dossier incomplet
44	Accès aux soins de santé d'une population pauvre de la zone Muyebe.	BURUNDI Muyebe	Association Fraternité- Ubuvukanyi							Projet non éligible Projet sommaire
45	Améliorer l'accès à une eau potable sur le site de Dogdoré - Réalisation de forages	TCHAD Dogdoré	Action contre la faim							Projet non éligible Pas de plan de financement
46	Atelier d'écriture de l'école de l'eau 2 - Les sciences appliquées à la portée de tous	CAMEROUN	Association Passerelle NGAM	OUI Asso. franç.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
47	Amélioration de l'approvisionnement en eau potable du district de Mbanza-Ndounga par l'aménagement de sources naturelles	CONGO Mbanza-Ndounga	Médecins d'Afrique	OUI ONG implantée en France	OUI ONG internationale implanté au Congo Convention partenariale en cours de signature	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
48	Amélioration des conditions de vie des populations (Etude de prospection géophysique afin d'identifier et de repérer un point d'implantation d'un forage à gros débit, réalisation d' un forage et d'un château d'eau)	BENIN	Association Afrique Solidarité Bénin							Projet non éligible Manque de garantie
49	Programme d'approvisionnement en eau de 5 villages dans la région de Mopti	MALI Mopti	Eau Vive	OUI Asso. franç.	OUI Asso. implantée localement Assemblée régionale de Mopti	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
50-1	Projet d'adduction gravitaire à Mwendo	CONGO Mwendo	EAU-Dyssée International	OUI Asso. Franç. (34)	OUI Partenaire technique Belge à Kinshasa	OUI	OUI	OUI	SOMMAIRE	Projet éligible
50-2	Amélioration des conditions de vie des populations semi-rurales des cités de Lemba et Patu en leur assurant un accès durable à l'eau potable.	CONGO Lemba Patu								Projet non éligible Projet d'assainissement

N°	Projet	Localisation	Association	Critères d'éligibilité						CONCLUSION
				Structure domiciliée en France ou Partenariat avec une structure française	Représentation locale ou Organisation locale partenaire	Garanties éthiques	Garanties de bonne utilisation financière des fonds	Compétences et expériences dans le domaine de la gestion de projets d'aide au développement	Garanties de capacité à assurer le suivi technique de réalisation de projets ou d'ouvrages dans le secteur de l'eau et de l'assainissement	
50-3	Amélioration des conditions de vie des populations périurbaines du quartier Matadi en leur assurant un accès durable à l'eau potable : (Construction d'un réservoir d'eau potable de 150 m³).	CONGO Matadi								Projet non éligible Coût non éligible
51	Réduire la pauvreté en milieu urbain en facilitant l'accès des populations pauvres aux services urbains de base en matière d'assainissement et de santé publique.	GUINEE	Coopération Atlantique - Guinée 44							Projet non éligible Projet d'assainissement
52	Agrandissement de l'adduction d'eau potable et construction d'un château d'eau final	BURKINA FASO Boussouma	Amitiés Abraysiennes Sans Frontières	OUI Asso. Franç.	OUI Commune	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
53	Réalisation ou réhabilitation de forages équipés. Animation et sensibilisation sur le thème de l'eau potable et de la pérennité du forage. Sensibilisation à l'assainissement.	MALI	Association Forages Mali							Projet non éligible Dossier incomplet
54	Education des populations en matière d'hygiène et de santé sur les maladies hydriques Faciliter la diminution des maladies liées à l'eau, principalement le choléra.	CONGO	Médecins du Monde	OUI ONG française	OUI ONG internationale implanté au Congo	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
55	De l'eau potable à Pongonon	MALI Ponginon	Secours Populaire Français	OUI Asso. française	OUI Partenariat avec la commune	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
56	Améliorations des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement pour 15 écoles dans le département de Guidan Roumdji de la région de Maradi	NIGER Guidan Roumdji	ADRA	OUI Asso. franç.	OUI Asso. implantée localement	OUI	OUI Plan de financement à boucler	OUI	OUI	Projet éligible
57	Améliorer la santé et l'environnement des populations dans la région de Guidimakha. Améliorer la gestion par les populations des déchets solides, liquides et des déjections (constructions de latrines) .	MAURITANIE Guidimakha	Association Meerguemu "l'entente"							Projet non éligible Projet d'assainissement
58	Recherche et mise en place de technologies pour recycler les eaux usées de l'école Rayen-Lafquen à Villarrica-Freire et générer une meilleur utilisation de l'eau potable avec le système Toha	CHILI Villaricca-Freire	Association KILANTO							Projet non éligible Ni Subsahel Ni ZSP
59	Création de 7 nouveaux sites de production d'eau de boisson dans 7 villages des provinces de Battambang, Banteay Meanchey et Siem Reap	CAMBODGE Battambang, Banteay Meanchey et Siem Reap	1001 fontaines pour demain	OUI Asso. franç.	OUI Partenariat avec le Ministère	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
60	Mise en œuvre d'un système d'adduction d'eau potable pour la population de l'agglomération de Togbota Campagnes de formation sur l'hygiène et l'utilisation de l'eau potable.	BENIN Togbota	Urgence Bénin							Projet non éligible Coût non éligible (> 93%)
61	Améliorer les conditions sanitaires des populations pauvres de la province de Cankuzo par un accès garanti, équitable et durable à l'eau et à l'assainissement	BURUNDI Cankuzo	Solidarités	OUI Asso. franç.	OUI Partenariat avec des partenaires locaux	OUI	OUI	OUI	OUI	Projet éligible
62	Construction d'un château d'eau, de WC et douches pour un foyer d'enfants à Ihazolava.	MADAGASCAR Ihazolava	AFMV Association France-Madagascar de Vendée	OUI Asso. franç.	OUI Partenariat avec Asso. locales	OUI	OUI	OUI	NON	Projet non éligible Manque de garantie
63	Amélioration des conditions de vie de 60 veuves et orphelins victimes du génocide dans le secteur Matimba, District de Nyagatare (installation de 26 citernes pour collecter l'eau de pluie)	RWANDA Matimba	Rwanda Main dans la Main							Projet non éligible Manque de garantie

70 PROJETS proposés par 63 Associations

36 projets non éligibles

34 projets éligibles

TABLEAU N° 2 : ANALYSE DES CRITERES DE SELECTION DES PROJETS ELIGIBLES

N°	Projet	Localisation	Association	Critères de sélection											Remplit tous les critères de sélection OUI/NON
				Répondre aux besoins clairement identifiés d'une population et à une demande formulée par les autorités locales ou nationales ou gestionnaires locaux ou nationaux des services d'eau et d'assainissement	Présenter un caractère d'intérêt général	Rechercher un ou plusieurs partenariats français afin de démultiplier l'effort consenti grâce à d'autres sources de financement (Ministère des Affaires Etrangères, Union Européenne, Agence de l'Eau, Régions...)	Mettre en évidence l'existence d'un ou plusieurs partenaires locaux dans le pays concerné	Présenter le dispositif par lequel les populations seront associées à la gestion, à l'entretien et au renouvellement des équipements après leur achèvement et intégrer dès l'origine du projet ces modalités qui garantiront la pérennité des ouvrages	Intégrer un projet global de développement durable local	Respecter la politique de l'eau et les stratégies de développement de l'état concerné, dont les autorités doivent être informées	Cohérence avec d'autres actions d'aide au développement menées sur la région	Comporter des objectifs chiffrés mesurables par des indicateur et/ou un mode d'évaluation pertinents	Comporter un volet formation et prévoir des actions de sensibilisation des populations locales aux questions sanitaires	Mettre en avant un "plan de suivi" postérieur à la mise en œuvre du projet	
2	Réalisation de 2 puits en Pays Dogon.	MALI Pays Dogon	Via Sahel Héroult	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	PAS D'ELEMENTS	PAS D'ELEMENTS	NON	OUI	OUI	NON
3	Amélioration des infrastructures en eau d'Ahepe : (construction de 8 latrines, de bains publics, installation d'une fontaine pour l'eau potable)	TOGO Ahepe	Impression d'Afrique	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	PAS D'ELEMENTS	PAS D'ELEMENTS	OUI	OUI	OUI	NON
4-1	Extension du réseau de distribution d'eau potable sur la commune de Bopa.	BENIN Bopa	Association AQUASSISTANCE	OUI	OUI	Demande en cours Agence Eau Adour Garonne + Autres collectivités Budget à boucler	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI BUDGET A BOUCLER
4-2	Réalisation de 10 forages dans 10 villages des 2 communes de Fada N'Gourma et Matiakoali.	BURKINA FASO Fada N'Gourma		OUI	OUI	Demande en cours Agence Eau Adour Garonne Budget à boucler	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI BUDGET A BOUCLER
4-3	Amélioration de l'approvisionnement en eau de 8 villages de la commune de Demdeng	CAMEROUN Demdeng		OUI	OUI	Demande en cours Agence Eau Adour Garonne + Autres collectivités Budget à boucler	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI BUDGET A BOUCLER
4-4	Améliorer l'approvisionnement en eau des habitants du bourg de Gualala	MALI Gualala		OUI	OUI	Demande en cours Agence Eau Adour Garonne Budget à boucler	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI BUDGET A BOUCLER
4-5	Création d'un mini-réseau par bornes fontaines dans les 2 villages de Tafacirga et de Djoumé	MALI Tafacirga Djoumé		OUI	OUI	Demande en cours Agences de l' Eau + Autres collectivités Budget à boucler	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI BUDGET A BOUCLER
4-6	Alimentation en eau potable du village de Albarkaram	NIGER Alabarkaram		OUI	OUI	Demande en cours Agence Eau Adour Garonne Budget à boucler	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI BUDGET A BOUCLER
7	Accès à l'eau pour la population du Cercle de Bandiagara.	MALI Bandiagara	Fédération ENSEMBLE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON
9	Aicha Mauritanie - Appui aux initiatives des collectivités locales en matière d'hydraulique et d'assainissement	MAURITANIE Commune de Rosso	GRET Groupe de recherche et d'échanges technologiques	OUI	OUI	OUI (SEDIF-UNICEF)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
14	El Hammam, l'eau retrouvée - Remplacement de l'ancienne conduite d'eau potable, construction d'un réservoir de 30 m³	MAROC El Hamman	Association humanitaire HOUDA	OUI	OUI	Demande en cours Budget à boucler	OUI	NON	PAS D'ELEMENTS	OUI	PAS D'ELEMENTS	NON	OUI	NON	NON
15	Adduction d'eau et assainissement - Construction de 3 puits à Belobaka	MADAGASCAR Belobaka Mahajanga	A.D.R.M Association pour le Développement de la Région de Mahajanga	OUI	OUI	OUI CG Morbihan	OUI Mairie	OUI Création d'un comité	OUI	OUI Code Eau Madagascar	OUI	OUI	OUI	OUI Assurer par le comité	OUI
21	Projet de renforcement du système d'approvisionnement en eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement de la commune de Banfora	BURKINA FASO Banfora	A.I.M.F Asso. Internationales des Maires et Responsables des Capitales et Métropoles Partiellement ou Entièrement Francophones	OUI	OUI	OUI Agence Eau Rhin Meuse	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI Montant de la subvention demandée non précisé
24	Projet d'extension du réseau d'eau potable et d'installation d'équipements sanitaires à Anjozorobe	MADAGASCAR Anjozorobe	AMIF Amitié Madagascar Ile de France	OUI	OUI	OUI CG 91 + SEDIF + 2 Syndicats Eau	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Partiel	OUI
26	Adduction d'eau potable à Marotandrano	MADAGASCAR Marotandrano	Hydraulique Sans Frontière	OUI	OUI	OUI Agence Eau Adour Garonne	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
27	Contruction de points d'eau dans la région de Akom II	CAMEROUN Akom II	ADS Alliance de Développement et de Solidarité	OUI	OUI	OUI CG Isère + Gd Lyon	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
30	Appui aux ressources locales pour l'amélioration durable de l'accès à l'eau potable sur la côte Est de Madagascar	MADAGASCAR Côte Est	SEM Solidarité entraide Madagascar	OUI	OUI	OUI Agence Eau Rhin Meuse + nbreux autres	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
34	Accès et gestion de l'eau potable - Installation d'un forage multivillage dans la zone de Polel	SENEGAL Polel	GRDR Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural	OUI	OUI	Recherche en cours Budget à boucler	OUI	OUI	PAS D'ELEMENTS	OUI	PAS D'ELEMENTS	NON	OUI	NON	NON
35	Projet hydraulique villageois - Province de Siem Pear	CAMBODGE Siem Pear	HAMAP Halte aux mines anti-personnel	NON	OUI	Demande en cours Budget à boucler	OUI	NON	PAS D'ELEMENTS	PAS D'ELEMENTS	PAS D'ELEMENTS	NON	PARTIEL	NON	NON
36	Projet d'alimentation en eau potable du village d'Agbetiko	TOGO Agbetiko	PEPSS Pour un Engagement dans les Projets Solidaires au Sud	OUI	OUI	Demande en cours Budget à boucler	OUI	OUI	OUI	OUI	PAS D'ELEMENTS	OUI	OUI	OUI	OUI BUDGET A BOUCLER
37	Eau et assainissement pour l'école fondamentale de Siby	MALI Siby	ACAD Association de Coopération entre Acteurs du Développement	OUI	OUI	OUI Agence Eau Adour Garonne	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	PAS D'ELEMENTS	OUI	OUI	OUI

N°	Projet	Localisation	Association	Critères de sélection											Remplit tous les critères de sélection OUI/NON
				Répondre aux besoins clairement identifiés d'une population et à une demande formulée par les autorités locales ou nationales ou gestionnaires locaux ou nationaux des services d'eau et d'assainissement	Présenter un caractère d'intérêt général	Rechercher un ou plusieurs partenariats français afin de démultiplier l'effort consenti grâce à d'autres sources de financement (Ministère des Affaires Etrangères, Union Européenne, Agence de l'Eau, Régions...)	Mettre en évidence l'existence d'un ou plusieurs partenaires locaux dans le pays concerné	Présenter le dispositif par lequel les populations seront associées à la gestion, à l'entretien et au renouvellement des équipements après leur achèvement et intégrer dès l'origine du projet ces modalités qui garantiront la pérennité des ouvrages	Intégrer un projet global de développement durable local	Respecter la politique de l'eau et les stratégies de développement de l'état concerné, dont les autorités doivent être informées	Cohérence avec d'autres actions d'aide au développement menées sur la région	Comporter des objectifs chiffrés mesurables par des indicateur et/ou un mode d'évaluation pertinents	Comporter un volet formation et prévoir des actions de sensibilisation des populations locales aux questions sanitaires	Mettre en avant un "plan de suivi" postérieur à la mise en œuvre du projet	
38	Eau pour tous - Amélioration de l'accès à l'eau à Pella - Réalisation de 4 forages à pompe manuelle	BURKINA FASO Pella Ville de Samba	Karnaval Humanitaire	OUI	OUI	OUI Grand Lyon + VEOLIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI
40	Construction d'un nouveau forage dans la communauté rurale de Ngoundiane	SENEGAL Ngoundiane	ASDDT Action solidaire pour le développement durable des territoires	OUI	OUI	NON	OUI	PAS D'ELEMENTS	PAS D'ELEMENTS	OUI	PAS D'ELEMENTS	NON	OUI	NON	NON
41	Amélioration de la santé des populations de la commune de Solenzo	BURKINA FASO Commune de Solenzo	S.O.S Sahel	OUI	OUI	OUI UE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
46	Atelier d'écriture de l'école de l'eau 2 - Les sciences appliquées à la portée de tous	CAMEROUN	Association Passerelle NGAM	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	PAS D'ELEMENTS	OUI	NON	OUI	NON	NON PROJET NON OPERATIONNEL
47	Amélioration de l'approvisionnement en eau potable du district de Mbanza-Ndounga par l'aménagement de sources naturelles	CONGO Mbanza-Ndounga	Médecins d'Afrique	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Sommaire	OUI
49	Programme d'approvisionnement en eau de 5 villages dans la région de Mopti	MALI Mopti	Eau Vive	OUI	OUI	OUI Union Européenne	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
50-1	Projet d'adduction gravitaire à Mwendo	CONGO Mwendo	EAU-Dyssée International	OUI	OUI	OUI	OUI	SOMMAIRE	PAS D'ELEMENTS	OUI	OUI	SOMMAIRE	TRES SOMMAIRE	NON	NON
52	Agrandissement de l'adduction d'eau potable et construction d'un château d'eau final	BURKINA FASO Boussouma	Amitiés Abraysiennes Sans Frontières	OUI	OUI	Demande en cours Budget à boucler	OUI	OUI	OUI	OUI	PAS D'ELEMENTS	SOMMAIRE	OUI	OUI	OUI BUDGET A BOUCLER
54	Education des populations en matière d'hygiène et de santé sur les maladies hydriques Faciliter la diminution des maladies liées à l'eau, principalement le choléra.	CONGO	Médecins du Monde	OUI	OUI	Demande en cours Budget à boucler	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON PROJET NON OPERATIONNEL BUDGET A BOUCLER
55	De l'eau potable à Pongonon	MALI Ponginon	Secours Populaire Français	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
56	Améliorations des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement pour 15 écoles dans le département de Guidan Roumdji de la région de Maradi	NIGER Guidan Roumdji	ADRA	OUI	OUI	Demande en cours Budget à boucler	NON	NON	OUI	PAS D'ELEMENTS	PAS D'ELEMENTS	NON	NON	OUI	NON
59	Création de 7 nouveaux sites de production d'eau de boisson dans 7 villages des provinces de Battambang, Banteay Meanchey et Siem Reap	CAMBODGE Battambang, Banteay Meanchey et Siem Reap	1001 fontaines pour demain	OUI	OUI	OUI Agence Eau Adour Garonne	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
61	Améliorer les conditions sanitaires des populations pauvres de la province de Cankuzo par un accès garanti, équitable et durable à l'eau et à l'assainissement	BURUNDI Cankuzo	Solidarités	OUI	OUI	Demande en cours Agence Eau Seine Normandie Budget à boucler	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI BUDGET A BOUCLER

34 PROJETS ELIGIBLES proposés par 29 Associations

11 projets ne remplissent pas les critères de sélection

23 projets remplissent les critères de sélection